Royaume du Maroc

DECISION N° 98 DRH/DG/2022

La Directrice Générale de l'Agence Nationale des Ports ;

- Vu la Loi 15-02 relative aux ports et portant création de l'Agence Nationale des Ports promulguée par le Dahir n° 1-05-146 du 23 Novembre 2005 ;
- Vu la circulaire n°7/2013 de Monsieur le Chef du gouvernement relative à la nomination aux postes de responsabilité au sein des établissements publics ;
- Vu la procédure n°898/DRHAG/2013 du 02 octobre 2013, relative à la nomination aux postes de responsabilité à l'ANP ;
- Vu la décision n°05/DG/2014 du 12 mars 2014 portant organisation de l'Agence Nationale des Ports ;
- Vu la note de service n° : 08/DG/2015 du 09 Juillet 2015 ;
- Considérant la nécessité de service.

DECIDE

Article 1 : Objet

Lancer un appel à candidature en interne pour occuper le poste de **Chef du Service Achat et Approvisionnement à la Direction Régionale Méditerranée-Direction du Port de Nador.**

Profil requis
▪ Etre cadre supérieur ; ▪ Titulaire d'un diplôme de Bac+4 et plus en Finances, Gestion, Droit, Achats et logistique ou équivalent ; ▪ Avoir au moins **dix-huit (18) mois** d'ancienneté à l'ANP.

Article 2 : Dossier de Candidature

Le dossier de candidature est constitué des pièces suivantes :

- Une demande de candidature adressée à Monsieur le Directeur des Ressources Humaines, sous couvert de la voie hiérarchique ;
- Un Curriculum Vitae (CV) ;
- Une copie des diplômes ;
- Un avis du chef hiérarchique sur les compétences professionnelles du (de la) candidat(e) ;
- Une proposition du (de la) candidat(e) d'un plan d'action en rapport avec les attributions du poste à pourvoir.

Agence Nationale des Ports
300, lotissement Mandarona - Sidi Maârouf – 20270 - Casablanca - Tél : (212) 5-20-12-13-14 - Fax : (212) 5-22-78-60-63 - www.anp.org.ma

Le dossier de candidature doit être déposé avant le 23 MARS 2022 à (23 h 59) sur le lien suivant : https://www.anp.org.ma/Publications/Pages/Offresdemplois.aspx

Article 3 : Commission de sélection

La Directrice Générale de l'ANP instituera, par décision, une commission pour la sélection des dossiers respectant les conditions de candidature et l'organisation des entretiens avec les candidats(es).

Article 4 : Nomination du (de la) candidat(e)

Le/La candidat(e) sélectionné(e) pour occuper le poste susmentionné est nommé(e) par décision de la Directrice Générale de l'Agence.

Article 5 : Publication de l'annonce

Cette décision est publiée :

- Sur le site web de l'ANP,
- Sur le réseau intranet de l'ANP,
- Par affichage dans les locaux centraux et régionaux de l'ANP,
- Sur le site web emploi public : www.emploi-public.ma.

Signé par LARAKI NADIA
Directrice Générale
Agence Nationale des Ports
A Casablanca le 25/02/2022
https://wps03.anp.ma/check